

Master MEEF Mention Premier degré Année universitaire 2018 - 2019

Note de cadrage pédagogique de l'UE3 (Initiation à la recherche) et modalités d'articulation à l'UE5 (Mise en situation professionnelle) et au suivi de l'alternance

1. Cadrage général

Le **Master MEEF mention « 1er degré »** dédie 54h de formation encadrée et 16 ECTS (répartis sur 4 semestres) à la formation à/par la recherche des professeurs des écoles. Cette formation comprend l'élaboration progressive d'un mémoire de recherche universitaire à visée professionnelle et sa soutenance¹. La recherche est conçue dans ce cadre en tant qu'éclairage scientifique de toutes les dimensions (académiques, didactiques et pédagogiques...) du métier d'enseignant à l'école maternelle et élémentaire et, plus largement, des métiers de l'éducation et de la formation qui font aujourd'hui particulièrement enjeux. L'initiation proposée occupe donc à la fois une place spécifique bien identifiable, et s'articule le plus étroitement possible aux autres enseignements et modalités de formation. Inscrits dans le parcours de professionnalisation de l'étudiant et du fonctionnaire-stagiaire, mais sans pour autant se réduire à une visée strictement applicative et court-termiste (le plus souvent sans effet probant), les objectifs de cette formation à/par la recherche se définissent comme suit :

- Expliciter et mettre à distance les présupposés éducatifs ordinaires et les premières évidences « professionnelles » ;
- Acquérir des compétences relatives à l'observation et à l'analyse des situations éducatives, des pratiques professionnelles et des supports pédagogiques et didactiques qu'elles incluent ;
- Mieux saisir, ce faisant, les logiques, supports et processus susceptibles de contribuer aux apprentissages des élèves (ou au contraire de les entraver) pour mieux appréhender les incidences pédagogiques et didactiques de l'activité enseignante ;
- Approfondir la connaissance des fondements épistémologiques de disciplines savantes et scolaires pour opérer des choix didactiques et professionnels raisonnés ;
- Développer des compétences pour se former et innover en accédant à une lecture outillée de publications scientifiques et/ou professionnelles ciblées...

Cette formation passe par différentes phases et différents dispositifs déclinés conformément à la logique de progression semestrielle du Master.

Une sensibilisation liminaire aux questions et aux démarches de recherche, ainsi qu'aux enjeux d'une telle initiation dans le cadre de la formation de futur-e-s professeur-e-s des écoles (1ère partie de semestre 1), conduit les étudiants de M1 à s'engager dans un séminaire (2ème partie du S1) puis à y poursuivre leur travail aux semestres 2 et 3. Pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre et la finalisation de leur projet de recherche (S2, S3 et S4), les étudiants bénéficient parallèlement d'un encadrement scientifique individualisé par une directrice ou un directeur de mémoire.

¹ Mémoire et soutenance qui font l'objet d'une évaluation conjointe avec l'UE5 "mise en situation professionnelle" au semestre 4, conformément aux dispositions du cadre national des formations liées aux métiers du professorat et de l'éducation.

Les séminaires du S2 puis du S3 proposent aux étudiants, en approfondissement de l'initiation du S1 et en complémentarité avec les éléments de formation travaillés dans le cadre du suivi individuel, des apports sur l'état de la recherche relative à la thématique choisie, des repères sur les démarches de recherche et des temps de confrontations et d'échanges relatifs à la **portée scientifique et professionnelle** de la réflexion personnelle engagée. Le travail en séminaire s'achève à l'issue du semestre 3 et le semestre 4 est alors consacré à la finalisation proprement dite du mémoire et à la préparation de la soutenance dans le cadre du contrat pédagogique conclu avec la directrice ou le directeur de mémoire.

Dans le cas des étudiants de M2 disposant du statut de fonctionnaires-stagiaires, le dispositif d'encadrement scientifique individuel se double d'un dispositif de tutorat mixte (tuteur ESPE et tuteur terrain chargés du suivi de la professionnalisation du stagiaire et, à ce titre, chargés de l'accompagner dans l'articulation de sa démarche de recherche au terrain de stage et dans l'élaboration de pistes de réinvestissement professionnel).

2. Déroulé semestriel

▪ Semestre 1

L'initiation aux questions et aux démarches de recherche met en contact les étudiants avec les principales problématiques de recherche en éducation, envisagées sous l'angle de différentes disciplines scientifiques et méthodes de recherche. Il s'agit de permettre aux étudiants de prendre la mesure des multiples facettes de l'enseignement, de l'éducation et de la formation susceptibles de donner lieu à un travail de recherche. Il s'agit aussi, par la présentation de travaux significatifs et des principales démarches de recherche, de les aider à comprendre comment se construisent et se renouvellent les connaissances dans ce domaine de recherche.

Outre la fonction de sensibilisation thématique et problématique indispensable pour de futurs enseignants polyvalents issus de filières très diversifiées (et qui ont à opérer un choix de séminaire spécialisé en 2ème partie de semestre), le travail engagé au cours du semestre 1 vise alors prioritairement à :

- Poser les jalons d'une démarche scientifique, préciser les attentes dans la production d'un **mémoire de recherche universitaire à visée professionnelle** et pointer les enjeux de la recherche dans les pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation (apports possibles, limites d'application) ;
- Susciter l'émergence d'une curiosité scientifique et pédagogique en lien avec les premières lectures et les premières expériences de stages et à accompagner les étudiants dans l'élaboration progressive d'un choix raisonné de séminaire et d'un champ de réflexion ;
- Préparer les étudiants aux exigences de production d'une fiche de lecture critique croisant une publication de type scientifique et une publication de type professionnel (cf. la rubrique modalités d'évaluation et le guide d'aide à la réalisation de la fiche de lecture).

Cette initiation passe par un dispositif de 18h de formation comprenant :

- Une introduction à l'esprit, aux exigences, aux enjeux et aux principales modalités de la démarche de recherche et de la formation à/par la recherche dans la formation des futurs PE (8h CM) ;
- Une initiation aux questions et aux démarches de recherche dans le cadre de séminaires intégrés par les étudiants à l'issue de la première partie du S1 (10h Td dont 2h de présentation pédagogique de l'offre de séminaires du site).

▪ Semestre 2

Les étudiants se sont engagés de manière réfléchie dans un séminaire de recherche à l'issue de la 1ère partie du Semestre 1 (UE3 M1 S1) et continuent à y travailler tout au long du semestre 2 (UE 3 M1 S2) puis du semestre 3 (UE 3 M2 S3). Ils y reçoivent une initiation active à la pratique de la recherche à visée professionnelle qui les conduit à dégager et commencer à élaborer un objet de recherche pertinent et, autant que de besoin, **ajustable** à la spécificité des terrains de stage/recueil de données (cycle d'enseignement, contexte d'établissement, etc.) auxquels ils accéderont en M2 (et dont ils ne prendront connaissance qu'à ce moment). Le calendrier du CRPE rénové, les nouvelles modalités de formation en alternance des fonctionnaires-stagiaires et l'évaluation conjointe des UE3 (recherche) et UE5 (mise en situation professionnelle) par le biais du mémoire et de sa soutenance au S4, requièrent un ajustement des exigences attachées à l'élaboration du projet de mémoire. Cela doit en particulier inciter à la plus grande vigilance quant aux impasses auxquelles pourraient confiner des objets de recherche et des projets de recueil de données trop expressément indexés sur un cycle d'enseignement, un contexte d'établissement ou un type de public spécifique, etc.²

Les étudiants bénéficient au cours de ce semestre de 18h de formation dans le cadre de leur séminaire et d'1h (équivalent service formateurs) de suivi individualisé.

▪ Semestre 3

Les séminaires de recherche du S3 s'inscrivent dans la continuité du S2. Les étudiants et fonctionnaires-stagiaires y reçoivent 14h de formation couplées au 3h (équivalent service formateurs) de suivi individualisé annuel. Ils y finalisent et y mettent en œuvre un dispositif de recueil de données ajusté à leur projet de recherche et aux conditions d'accès au terrain d'enquête. Ils commencent également à traiter les données recueillies pour répondre à des questions, tester des hypothèses, dégager des lignes d'analyse scientifique et professionnelle porteuses qui font l'objet du rapport d'étape support de l'évaluation du S3.

▪ Semestre 4

Les étudiants et fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un suivi scientifique individualisé qui s'inscrit dans le prolongement de celui du semestre 3 (3h annuelles). Ils sont ainsi accompagnés dans le traitement et l'analyse des données recueillies dans le cadre de leur démarche de recherche, puis dans la rédaction du mémoire qui dégage la portée scientifique et professionnelle de leur travail et donne lieu à soutenance.

Les fonctionnaires-stagiaires bénéficient, en outre, du suivi professionnel de deux tuteurs de professionnalisation (tuteur-ESPE et tuteur-terrain) au titre du dispositif de suivi de l'alternance (cf. rubrique suivante).

² Compte-tenu des incertitudes inhérentes aux affectations de stage en M2, la première anticipation de dispositif de recueil de données comprise dans le projet de mémoire de S2 peut le cas échéant alors gagner à envisager des options méthodologiques adaptables à différents types de contextes et conditions d'enquête.

3. Modalités de mise en œuvre des séminaires et d'encadrement des projets et mémoires de recherche à visée professionnelle

▪ Semestres 1, 2 et 3

Suite au module d'introduction aux questions et aux démarches de recherche et après présentation de l'offre pédagogique (fin de 1ère partie du S1), les étudiants établissent une liste de vœux d'inscription en séminaire en fonction de l'offre disponible sur leur site d'affectation. Ces vœux sont classés par ordre de préférence. Les équipes pédagogiques s'efforcent dans toute la mesure du possible de satisfaire les vœux des étudiants, tout en veillant à un minimum d'équilibre dans la répartition des effectifs de séminaires.

Le travail d'élaboration du mémoire nécessite une continuité pédagogique et s'insère dans une progression. La responsabilité du suivi des mémoires engage donc a priori les formateurs sur les semestres 2, 3 et 4. Les orientations thématiques définies par les étudiants en séminaire de S2 valent pour les mêmes raisons, et sauf motif pédagogique avéré, pour les semestres 3 et 4. Des réorientations ne peuvent être envisagées qu'à la marge et sur examen expresse des demandes par les équipes pédagogiques de site. Dans le cas où les étudiants intègrent en M2 un autre site de formation, ils poursuivent leur mémoire avec le Directeur de leur site d'origine. Dans le cas où ils viennent d'une autre académie, l'intégration à un séminaire et l'orientation vers un directeur de mémoire au sein du site d'accueil est possible et doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'équipe pédagogique du site d'accueil³. En cas de difficulté à assurer les conditions d'un suivi scientifique cohérent avec le projet de l'étudiant, l'avis des coordonnateurs de Mention est sollicité.

La responsabilité scientifique des séminaires incombe aux enseignants-chercheurs et/ou aux docteurs qualifiés en poste à l'ESPE et intervenant dans le Master MEEF «1er degré ». Ils composent une offre de séminaires et constituent leur équipe ainsi que leur calendrier d'interventions en liaison avec les responsables pédagogiques de site. Ils se portent garants de la cohérence de la formation à/par la recherche à visée professionnelle dispensée dans le cadre du Master. Les équipes de séminaires peuvent à ce titre intégrer différentes catégories de personnels enseignants souhaitant intervenir et encadrer des projets de mémoire (formateurs intégrés compris), à la condition qu'ils justifient d'une expertise scientifique et/ou professionnelle reconnue dans le domaine de recherche considéré.

La direction scientifique des projets de mémoire puis des mémoires est assurée par un membre de l'équipe ainsi constituée. Si celui-ci n'est pas un enseignant-chercheur ou un docteur qualifié en poste à l'ESPE, la responsabilité scientifique du suivi est assurée par le responsable du séminaire qui valide alors notamment le sujet choisi par l'étudiant.

Ce dispositif d'encadrement scientifique se double, dans le cas des fonctionnaires-stagiaires, d'un dispositif de suivi professionnel conjointement assuré par le tuteur ESPE et le tuteur terrain (tutorat mixte). Ces derniers assistent le stagiaire à leur niveau propre, et en collaboration avec le directeur de mémoire, dans l'articulation de son objet et de sa démarche de recherche à son terrain de stage et l'accompagnent dans l'identification de pistes de réinvestissement professionnel.

³ C'est le cas notamment pour des fonctionnaires-stagiaires dont le choix de site de formation peut avoir été conditionné par leur lieu d'affectation et avoir occasionné un changement de site de formation entre l'année de M1 et l'entrée en M2. Mais c'est plus généralement le cas des étudiants M2 MEEF inscrits dans d'autres sites en M1 et de tous les "nouveaux entrants" en provenance d'un autre Master et/ou détenteurs d'une équivalence.

▪ Semestre 4

Le travail en séminaire s'achève à l'issue du S3. Il est relayé par un accompagnement scientifique individualisé centré sur l'analyse des données recueillies dans le cadre de la démarche de recherche conçue par l'étudiant, pour répondre à ses questions et mettre à l'épreuve ses hypothèses scientifiques et professionnelles. Cet accompagnement comprend une aide à la rédaction du mémoire.

Les tuteurs ESPE et de terrain assistent à leur niveau propre, et en collaboration avec le directeur de mémoire, les fonctionnaires-stagiaires dans l'élaboration et la mise en perspective des enseignements qu'ils peuvent tirer de leur recherche pour leur réflexion et pratique professionnelles.

▪ Module complémentaire recherche

Les étudiants inscrits en M2 non lauréats du CRPE peuvent bénéficier d'une offre de formation prenant la forme de modules complémentaires de préparation au concours, d'approfondissement de l'initiation à la recherche ou de réorientation professionnelle. Ils ont la possibilité de choisir deux modules parmi les trois proposés (consultation et positionnement en début d'année universitaire pour les deux premiers modules cités). S'ils optent pour le module recherche, ils bénéficient d'un encadrement scientifique individuel renforcé (2h supplémentaires de suivi équivalent service formateurs attribué au directeur de mémoire) dans le cadre d'un projet pédagogique visant à aider l'étudiant à se rapprocher des critères de production et d'activité scientifique communément en vigueur dans les Ecoles Doctorales. Les responsables pédagogiques de sites recueillent les souhaits des étudiants et l'avis des directeurs de mémoire concernés avant de transmettre les demandes de prise en charge correspondantes aux responsables de Mention.

4. Evaluations de l'UE3 (conjointe à celle de l'UE5 au S4)

- **UE3 S1** (3 ECTS): L'étudiant rédige un compte-rendu de lecture critique individuel croisant une publication scientifique et une publication professionnelle puisées dans un listing de références proposé par les équipes de formateurs. L'exercice vise à évaluer sa capacité à positionner postures scientifique et professionnelle, et à les différencier de la simple opinion. Il vise également à vérifier l'émergence d'une curiosité de recherche en lien avec les premières lectures et les premières expériences de stage. Cette fiche de lecture est à rendre en format papier et numérique à une date fixée au calendrier général commune à tous les étudiants (**19 décembre 2018 avant 16h00**).

Session 2: Fiche individuelle de lecture améliorée selon les recommandations du correcteur si le candidat a bien déposé une fiche en 1ère session. Sinon, dépôt d'une 1ère version de la fiche de lecture dans des conditions et avec un cahier des charges identiques à ceux de la session 1 (**13 février 2019 avant 16h00**).

- **UE3 S2** (3 ECTS): L'étudiant rédige un projet de mémoire individuel qu'il dépose en format papier et numérique à une date fixée au calendrier général, commune à tous les étudiants (**24 avril 2019 avant 16h00**). Ce projet comprend une problématique, un questionnement de recherche, une esquisse d'état de la question (bibliographie commentée), des hypothèses de travail et une ébauche de dispositif de recueil de données (autant que de besoin **ajustable** au futur terrain de stage de M2).

Session 2: Projet individuel amélioré selon les recommandations du directeur de mémoire, si le candidat a bien déposé un projet en 1ère session. Sinon, dépôt d'une 1ère version du projet de mémoire dans des conditions et avec un cahier des charges identiques à ceux de la session 1 (**3 juin 2019 avant 16h00**).

- **UE3 S3** (5 ECTS): Rapport individuel d'étape écrit à rendre en format papier et numérique à une date fixée au calendrier général, commune à tous les étudiants (**19 décembre 2018 avant 16h00**). L'étudiant rédige un rapport d'étape sur l'état d'avancement de sa réflexion scientifique et professionnelle. Ce rapport est constitué d'une dizaine de pages qui présentent outre l'évolution de la problématique, de l'état de la question, du questionnement et des hypothèses de travail, l'état du recueil de données.

Session 2: Rapport individuel amélioré selon les recommandations du directeur de mémoire, si le candidat a bien déposé un rapport en 1ère session. Sinon, dépôt d'une 1ère version du rapport d'étape dans des conditions et avec un cahier des charges identiques à ceux de la session 1 (**13 février 2019 avant 16h00**).

- **UE3/UE5 S4** (5 ECTS) : Dépôt et soutenance d'un mémoire individuel (dépôt en format papier et numérique au plus tard le **24 avril 2019 avant 16h00** pour soutenance durant la période **du 2 au 11 mai 2019 à 12h00**).

Le mémoire comprend une trentaine de pages (hors annexes) présentant la problématique, le questionnement, les hypothèses de travail, la méthodologie de recueil des données et leur analyse (portée et limites des résultats obtenus). L'ensemble du mémoire discute et met en perspective les enseignements que l'étudiant peut tirer de sa recherche pour ses propres réflexions et pratiques professionnelles. Les annexes comprennent par exemple tout ou partie des données recueillies.

La soutenance vise plus particulièrement à apprécier les qualités de synthèse et d'expression orales des candidat-e-s, et fournit l'occasion d'un échange approfondi sur le cheminement intellectuel et la dynamique de développement professionnel engagés.

Le mémoire et sa soutenance constituent le **support commun** de l'évaluation des UE3 et 5. Cette évaluation donne lieu à la production de **deux notes sur 20** (potentiellement distinctes à concurrence de 10 points): une au titre de l'UE3 et une au titre de l'UE5. (Elle ne sépare en revanche pas prestations écrites et orales; cf. les éléments de barème).

La soutenance est soumise à autorisation préalable des formateurs ESPE appelés à siéger dans le jury (représentant UE3 et représentant UE5, cf. rubrique à suivre), qui examinent la recevabilité formelle du mémoire déposé⁴.

Une absence injustifiée au stage entraîne la défaillance à l'UE5.

Session 2: Remise d'un écrit complémentaire (réécriture de tout ou partie du mémoire) **et/ou** seconde soutenance selon les recommandations du jury relatives à l'UE3 **et/ou** l'UE5 (dépôt au plus tard le **5 juin 2019 avant 16h00** et, s'il y a lieu, soutenance durant la période **du 6 au 8 juin 2019**).

Les étudiants ne peuvent bénéficier de cette seconde session qu'à la condition expresse d'avoir déposé et soutenu un mémoire à la 1ère session et d'y avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 8/20.

Session exceptionnelle: Une session exceptionnelle pourra le cas échéant être mise en place en septembre (impérativement avant le 30 septembre) :

- Sur autorisation exceptionnelle des responsables de Mention et après avis du Responsable pédagogique de Site et du directeur de mémoire;
- Sur autorisation exceptionnelle pour raisons médicales et sur présentation par l'étudiant de justificatifs valables et dûment attestés.

⁴ Et tout en ayant à l'esprit qu'une déclaration de non recevabilité entraîne la défaillance aux UE3 et 5 à la session 1 et, par-là même, l'impossibilité pour l'étudiant de se présenter à la session 2. En cas de non recevabilité, les membres du jury en informent au plus tôt le Responsable pédagogique de leur site via la fiche navette dédiée. Celui-ci saisit à son tour les responsables de mention qui concluront en dernier ressort à l'annulation de la soutenance (et au besoin trancheront en cas de divergences d'avis entre formateurs-évaluateurs).

Cas particulier des étudiants ayant déjà validé l'UE3 ou l'UE5

Les dispositions actées dans le document relatif aux modalités de contrôle des connaissances et compétences associées au Master MEEF mention 1er degré, prévoient que les étudiants ayant déjà validé l'une des UE ou des EC relevant d'évaluations conjointes avec d'autres UE ou d'autres EC au titre d'une année universitaire antérieure, se voient proposer des modalités d'épreuves ajustées en durée, volume ou nature aux éléments de formation restant à valider.

Compte tenu de la spécificité des éléments de formation relevant des UE3 et 5 au S4, les étudiants concernés remettront, aux dates inscrites au calendrier général un dossier écrit de 15 à 20 pages (hors annexes) portant sur l'UE restant à valider.

Ce dossier écrit prendra alors, selon le cas de figure considéré, l'une des formes suivantes:

→ Ecrit se conformant aux exigences du cahier des charges proprement scientifiques du mémoire de recherche universitaire à visée professionnelle (objet, problématique, questionnement de départ, hypothèses de travail, méthodologie de recueil et analyse des données, portée et limites des résultats obtenus) dans le cadre d'un contrat pédagogique défini avec le directeur de mémoire chargé de l'évaluation de cet écrit au titre de **l'UE3**.

→ Ecrit réflexif prenant appui sur la description et l'analyse d'une expérience professionnelle significative, et centré sur les enseignements que l'étudiant et/ou le fonctionnaire-stagiaire peuvent en tirer au service de leur dynamique de construction professionnelle (référée aux 14 compétences communes et 5 compétences spécifiques du référentiel de compétences). Ces derniers pourront alors utilement se reporter à la méthodologie et aux orientations pédagogiques présentées dans la note de cadrage du dossier professionnel réflexif DU "entrer directement dans le métier de professeur des écoles", dans le cadre d'un contrat pédagogique défini avec le formateur chargé de l'évaluation de cet écrit au titre de **l'UE5**.

5. Définition du mémoire et organisation des Soutenances (S4)

L'élaboration du mémoire de recherche à visée professionnelle se situe au cœur de la logique de formation professionnelle universitaire *par* l'alternance des futurs enseignants titulaires inscrite dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école. Cette élaboration relève donc d'un double cahier des charges, à la fois scientifique et professionnel. La démarche de réflexion engagée par les étudiants et les fonctionnaires-stagiaires doit à ce titre les conduire à mobiliser et à articuler au moins quatre types d'opérations intellectuelles complémentaires. Ceux-ci doivent impérativement:

- accéder à/s'approprier des éléments d'appui théoriques et des éléments de connaissance fiables et exploitables ;

- concevoir une démarche et mettre en œuvre des outils d'investigation ajustés aux objectifs de la recherche initiée ;

- synthétiser et analyser les premiers résultats du travail d'enquête pour en dégager la portée et les limites scientifiques ;

- élaborer et discuter des pistes de réinvestissement professionnel référées aux 14 compétences communes et 5 compétences spécifiques du référentiel de compétences.

Ancré dans une littérature scientifique et répondant aux exigences méthodologiques minimales de niveau Master, le mémoire est, autrement dit, finalisé par les bénéficiaires que l'étudiant et le fonctionnaire-stagiaire peuvent en tirer au service de leur dynamique de construction professionnelle. Il engage dans tous les cas l'analyse de contextes, de situations et/ou d'actes professionnels. Cette analyse peut alors être envisagée en regard d'une problématique éducative pouvant relever— sans exclusive—de l'une des quatre échelles suivantes :

- l'élève/l'enseignant/la classe;
- l'équipe/l'école/la circonscription;
- l'Education Nationale et ses partenaires;
- la comparaison entre systèmes éducatifs.

Le jury est composé a minima de deux membres formateurs en poste à l'ESPE, dont un enseignant-chercheur (ou docteur) représentant plus proprement le versant académique de la formation (UE3) et d'un formateur représentant plus proprement le versant professionnel de la formation (UE5)⁵. Dans le cas des fonctionnaires-stagiaires, le tuteur-terrain ou un autre représentant désigné par l'employeur participe autant que possible au jury au titre de membre invité (sans voix délibérative).

La durée de la soutenance est de 40 min. Elle comprend un exposé de 10 min, une discussion avec le jury de 20 min, 5 min de délibération et 5 min pour faire connaître à l'étudiant les points positifs et négatifs et une indication de la note proposée le cas échéant (note qui ne sera définitivement validée qu'à l'issue du jury de semestre). Les soutenances sont publiques (hors temps de délibération).

Remarque : le mémoire et sa soutenance font l'objet d'une notation mais ne donnent pas lieu à la délivrance d'une mention.

6. Plagiat

Afin de se prémunir contre les problèmes de plagiat, le dépôt du mémoire sous format papier, se double d'un dépôt en version numérique selon la procédure suivante en 2018-2019 : les étudiants accèdent, par le biais de l'ENT, à l'onglet moodle. Ils y trouvent une rubrique examens et dépôts de travaux/mention premier degré puis doivent sélectionner leur site de formation. Ils peuvent alors déposer leur fichier en l'intitulant sous la forme : « prenom_nom » dans la rubrique où ils doivent enregistrer le mémoire. La date butoir de dépôt sur le moodle de l'ESPE est la même que celle de la version papier.

En cas de suspicion de fraude, une procédure est engagée : PV de fraude, accompagné du mémoire (dont les passages plagiés sont surlignés), transmis au responsable de site puis au Directeur de l'ESPE qui prend les dispositions qui s'imposent.

⁵Le directeur de mémoire représente alors l'un ou l'autre pôle, compte-tenu de ses titres et de son type d'expertise dans le domaine de recherche considéré.

Annexe 1 : Objectifs et critères d'évaluation de la fiche de lecture

- S'initier à la lecture croisée de travaux de recherche et d'écrits professionnels ;
- Montrer sa capacité à réaliser une lecture de recherche pertinente et critique ;
- Etre capable d'identifier la démarche adoptée par le ou les auteur(s) pour produire des connaissances probantes ;
- Rendre compte des connaissances ainsi produites et de leurs apports;
- Mettre en relation cette lecture avec un questionnement sur l'enseignement et l'apprentissage des disciplines à l'école primaire et/ou, plus largement, sur le métier de professeur des écoles et les questions d'éducation dans notre société. Il est attendu un commentaire développé permettant une confrontation au métier et une mobilisation du référentiel de compétences professionnelles des métiers du Professorat et de l'éducation.

Critères d'évaluation de la fiche de lecture	
<p>Contextualisation du texte et de l'auteur (2,5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer les auteurs (qui ?) • Situer le public (à qui ?) • Situer les textes (quoi ?) (objet, visée) 	
<p>Démarche de recherche (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question de départ, problématique, objet d'étude et pistes explorées • Dispositif d'investigation, traitement et analyse des données 	
<p>Résultats et apports (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des résultats les plus significatifs • portée, en particulier, au regard des enjeux éducatifs 	
<p>Partie réflexive (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critique des textes : intérêt et limites au regard des exigences actuelles du métier d'enseignant • Enseignements à tirer pour une future pratique professionnelle (compétence 14 du référentiel de compétences : « Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques») 	

Forme (2,5 points) <ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes de l'écrit • Maitrise du français • Qualité de l'argumentation 	
Note	

Le curseur de la note se déplacera en fonction de la graduation suivante :

Contre-sens (8/20 et moins), paraphrase (9-11), compréhension (12-15) et appropriation (16/20 et plus).

Au-delà de la dimension académique, l'évaluation de l'appropriation des apports des textes pris pour analyse s'appuiera sur le référentiel de compétences des professeurs et personnels d'éducation, et en particulier :

- Compétences 2 et 6 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif; agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques;
- Compétences 3-4-5 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage; prendre en compte la diversité des élèves; accompagner les élèves dans leur parcours de formation;
- Compétence 2 : Maîtriser la langue française à des fins de communication;
- Compétence 14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Pour plus de précision sur les attendus pédagogiques et les modalités pratiques de la fiche de lecture, cf. le guide d'aide à l'élaboration de cette fiche et le guide technique des écrits à produire dans le cadre des UE3-4 et 5.

Annexe 2

Détail des dimensions de l'évaluation du mémoire et de sa soutenance	
Questionnement de recherche <ul style="list-style-type: none">• Clarté, faisabilité, pertinence du questionnement au regard:• Des connaissances scientifiques et, plus largement de la littérature spécialisée• Des enjeux professionnels;	
Problématique <ul style="list-style-type: none">• Point sur la question, état de la recherche;• Cadre de réflexion et définition des notions et concepts;• Explicitation de la problématique retenue;• Délimitation de l'objet d'étude et des pistes explorées.	
Techniques d'investigation <ul style="list-style-type: none">• Présentation du champ d'observation et de sa pertinence ;• Explicitation des options méthodologiques;• Mise en évidence des limites de l'étude.	
Analyse des données <ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'analyse choisie et explicitation;• Traitement cohérent et critique des données exploitées;• Réinvestissement au bénéfice de la dynamique de construction professionnelle (en lien avec le référentiel des compétences).	
Raisonnement <ul style="list-style-type: none">• Cohérence et pertinence du raisonnement;• Clarté et rigueur de la démarche;• Ancrage théorique et étayage empirique de la réflexion;• Capacité de questionnement, de mise à distance, d'objectivation, de conceptualisation et d'analyse;• Portée éthique et éducative des pistes d'action envisagées.	
Bibliographie <ul style="list-style-type: none">• Pertinence de la documentation bibliographique;• Mise en relation entre la question traitée, le matériau exploité, les connaissances disponibles et les enjeux professionnels;• Respect des normes (bibliographie générale et corps du texte).	
Méthodologie de l'écrit et de l'oral et maîtrise de la langue française à des fins de communication	

Synthèse des éléments de barème

Eléments de formation propres à l'**UE3**:
outillage théorique, cohérence de la démarche
et pertinence de l'analyse des résultats de la
recherche /**10**

Eléments de formation spécifiques à l'**UE5**: posture
réflexive sur le parcours de construction
professionnelle engagé /**10**

- Réinvestissement des connaissances et de la réflexion scientifique au service de la réflexion et de l'expérimentation pédagogique /**6**
- Méthodologie de l'écrit et de l'oral et maîtrise de la langue française à des fins de communication /**4**

Annexe 3 : Formulaire-type d'accès à terrain d'enquête complémentaire

Nom, Prénom de l'étudiant(e)....

à

Mme, M. l'Inspecteur – Inspectrice de l'Education nationale de la
circonscription de ...

Madame, Monsieur

Etudiant(e) et/ou fonctionnaire-stagiaire inscrit(e) en Master 2 Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, mention premier degré, je réalise un mémoire de recherche à visée professionnelle dont le thème est le suivant :

De manière à pouvoir recueillir des données les plus ajustées et complètes possibles sur cet objet de recherche, je souhaiterais pouvoir accéder à un terrain d'enquête complémentaire à celui de mon terrain de stage. Cela me permettrait en effet d'observer quelques séances de classe et de rencontrer des enseignants titulaires susceptibles de m'aider à enrichir le cadre de mon questionnement. Aussi, je vous prie de bien vouloir m'autoriser l'accès à :

Nom de l'école et ville à préciser

Au sein de la classe de (niveau à préciser)

Aux dates suivantes _____

Mon numéro d'assurance responsabilité civile est le _____ auprès l'assurance
ci dénommée _____.

L'ESPE Lille Nord de France a souscrit auprès de la MAIF (numéro de police 2223664H) une assurance pour les activités effectuées dans le cadre du Master MEEF mention premier degré.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le

Signature de l'étudiant :

NB : L'accès à un terrain d'enquête complémentaire se déroule hors temps de cours pour les M2 étudiants et hors temps de travail (c'est-à-dire hors mi-temps de classe et autres obligations de services réglementaires/côté employeur et hors temps de formation à l'ESPE) pour les M2 fonctionnaires stagiaires.

<p>Nom et statut du directeur de mémoire</p> <p>Date : Signature</p>	<p><input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable</p> <p>En cas d'avis défavorable, motivation :</p>
<p>Nom et prénom du directeur de l'école</p> <p>Date : Signature</p>	<p><input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable</p> <p>En cas d'avis défavorable, motivation :</p>
<p>Nom et prénom de l'enseignant</p> <p>Date : Signature</p>	<p><input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable</p> <p>En cas d'avis défavorable, motivation :</p>
<p>Le Responsable pédagogique de site</p> <p>Date : Signature</p>	<p><input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable</p> <p>En cas d'avis défavorable, motivation :</p>
<p>L'IEN de Circonscription</p> <p>Date : Signature</p>	<p><input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable</p> <p>En cas d'avis défavorable, motivation :</p>